



## Délai de remboursement (cde en ligne)

-----  
Par Sylvie686

Bonjour à tous,

J'ai vu sur Internet que le délai maximum de remboursement d'un article commandé en ligne et non reçu était de 14 jours.

Mais il n'est pas précisé s'il s'agit de jours ouvrés.

Qu'en est-il ?

Merci à tous ceux qui voudront répondre.

Bien cordialement.